qu'il les établisse *apôtres*. Il parle à la multitude en paraboles, mais à eux, il leur découvre les mystères de son royaume. Eux étaient *apôtres*, choisis et élus par lui-même pour porter ses paroles et ses œuvres jusqu'aux extrémités de la terre, et pour les perpétuer dans tous les âges, jusqu'à la fin des temps. Tant qu'il demeura sur la terre, *ils* prirent part à ses leçons, et l'écoutèrent attentivement avec le reste de la "multitude," mais quand il lui fallut retourner vers son Père, ils durent alors être ses docteurs, envoyés à toutes les nations. Pour les y disposer, il les garda davantage auprès de sa personne, comme ses amis et ses confidents. Beaucoup de ses discours, tels que rapportés par les évangélistes, *leur* sont adressés, à eux spécialement. C'est ainsi qu'il répandait de jour en jour ses divines instructions dans *leurs* cœurs, et ce n'est pas sans un dessein providentiel qu'il permit qu'ils vinssent à montrer une foi si vague, une intelligence si bornée, pour faire voir *la faiblesse naturelle des facultés humaine s*) comprendre les choses divines, jusqu'au jour de la Pentecôte : alors le St. Esprit alluma le feu de l'apostolat dans leurs âmes, et à sa clarté se dissipa l'obscurité naturelle de leur intelligence par rapport aux choses du ciel, et ils se rappelèrent toutes les vérités que leur divin maître leur avait apprises.

5. Mais *douze* apôtres, revêtus d'une *égale* autorité, pouvaient troubler l'ordre et renverser l'objet, de l'établissement et de la conservation desquels N. S. les avait chargés. *Son* royaume devait être *un; ses* brebis ne devaient former *qu'un seul troupeau*, sous *un seul pasteur*, et non pas *douze*. En conséquence, des douze apôtres, égaux comme tels en dignité et en autorité, il choisit *un*, Pierre ; et en outre de l'apostolat dont il l'avait revêtu comme les autres, il lui conféra un pouvoir, des prérogatives, *spéciales, particulières* et *individuelles*, qu'il n'avait conférées aux onze autres, ni individuellement ni collectivement ; et comme N. S. avait dit bien des choses à la multitude en général, et certaines choses aux apôtres seuls ; de même adressa-t-il plusieurs instructions aux apôtres comme tels, y *compris Pierre*, et certaines choses *à Pierre seul*, auxquels les autres n'eurent aucune part *directe*. Satan, disait-il, désirait pouvoir les cribler comme le froment, mais il pria pour Pierre afin que sa foi ne vînt pas à faillir, et qu'une fois converti, il pût confirmer ses frères. L'efficacité de cette prière de l'Homme-Dieu s'est réalisée dans son église, depuis les jours de Pierre lui-même, dans toute la suite de ses successeurs, jusqu'à l'exercice du *souverain apostolat*, de nos jours, par le grand et illustre Pape Pie IX.

## AU CORRESPONDANT DE L'AVENIR.

Le correspondant qui signait "Un" dans *l'Avenir*, et qui, comme nous le disions, a voulu faire une manifestation en faveur de M. L. J. Papineau, tandis que la presse était unanime à censurer certaines parties du manifeste de M. Papineau, parties les plus importantes, répond à l'article que nous avons écrit dernièrement à son sujet. Nous sommes des plus flattés de l'honneur qu'il nous fait de reconnaître que nous lui avons répondu avec politesse : cependant nous sommes obligé de reconnaître que nous ne pouvons pas faire le même compliment à M. le correspondant. Aussi n'entendons-nous pas discuter avec lui, car une discussion âcre, personnelle, injurieuse, impolie, etc., est d'abord à éviter partout ; ensuite elle donne une mince opinion d'hommes qui ne peuvent user d'un langage plus mesuré, et puis elle ne fait que fatiguer les lecteurs. Nous nous contenterons donc de faire observer à "Un" que ce titre de "jeune" qu'il donne à l'éditeur de ce journal ne saurait lui nuire beaucoup, par la raison que cela n'est pas un titre à l'exclusion, qu'au contraire c'est un titre à l'encouragement. "Un" doit connaître plus que tout autre la vérité de ce que nous avançons là.

A l'*Ami de la Religion* de Québec.

Notre confrère de l'*Ami de la Religion* n'a pas encore répondu à notre article en rectification de certains faits incorrects donnés par lui dans son troisième numéro ; notre article n'exigeait pas, il est vrai, nécessairement une réponse ; mais au moins ce ne serait que justice et loyauté dans notre confrère de rectifier lui-même dans sa feuille les faits erronés qu'il a donnés précédemment. Ceci est d'autant plus facile à notre confrère que nous ne doutons pas qu'il a commis ces erreurs involontairement, et que son plus grand désir est de faire connaître exactement la vérité.

## FAITS DIVERS

LE TEMPS.—Le temps a change ; l'été a disparu ; depuis hier soir à dix heures il tombe beaucoup de neige et nous pouvons enfin nous attendre à avoir enfin de bons chemins d'hiver. Il ne fait pas bien froid. *Le Packet* de Bytown que nous recevons en ce moment dit que sur l'Ottawa le temps est bien doux : la terre est à découvert et les champs sont verts.

LA TACHE DES NOUVEAUX MINISTRES.—Le *Canadien* de Québec donne comme suit la tâche des ministres qui succéderont à ceux du jour : "L'éducation du peuple à assurer par un bon système ; l'organisation des campagnes pour la défense du pays et pour la gestion des affaires locales ; la révision intégrale de nos lois dont le cahos se complique et s'obscurcit de plus en plus chaque jour au lieu de disparaître ; de bonnes et judicieuses dispositions à créer pour l'organisation de notre commerce, le trésor public à remplir sans pressurer le peuple, mais par l'introduction de plus d'ordre et d'économie dans le service public ; le perfectionement de l'agriculture et l'introduction de quelques branches d'industrie ; l'exécution de travaux publics propre à augmenter les facilités du commerce ; l'extinction graduelle de la dette qui absorbe une partie de nos revenus, et cela d'une manière d'autant plus immense qu'elle a été contractée non pas parmi nos propres capitalistes mais à l'étranger.... Voilà l'énumération de la tâche herculéenne qu'accepteront les hommes qui monteront au pouvoir, non point comme l'ont fait ceux qui vont l'abandonner, pour aider un gouverneur à asservir le peuple et gagner ainsi une odieuse récompense, mais afin de l'émanciper du joug de la misère, de l'ignorance, de la dépendance industrielle, commerciale et financière dans laquelle on le tient depuis si longtemps. C'est une tâche difficile mais non point impossible à la persévérance éclairée et patriotique d'hommes qui ont pour eux la confiance et l'appui d'un peuple uni, moral et jaloux de se placer au niveau des plus avancés du siècle."

SINISTRE.—C'est avec peine que nous apprenons que samedi le 22 janvier, un incendie a éclaté à New-York, et a détruit l'Eglise du Bowery, une maison voisine et six autres maisons sur le Bowery. L'Eglise est une Eglise catholique et appartenait, disent certains journaux, à la société de Jésus. La perte totale dans ce sinistre est de $35000. L'Eglise contient avec les réparations $26000 ; il n'y avait que pour 10000 d'assurances.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Les journaux des provinces d'en-bas nous apprennent que la législature du Nouveau-Brunswick s'est assemblée le 19 janvier.

SIR ALLAN MCNAB.—Les journaux de New-York nous apprennent l'arrivé (le 20) à Albany de sir Allan McNab et de sa suite. Sir Allan se retire au Congress Hall, et le jour de son arrivée il est allé présenter ses respects au gouverneur Young. On ne dit pas combien de temps sir Allan doit séjourner en cette ville, ni quelle est la route qu'il doit suivre.

LE JOURNALISME AUX ETATS-UNIS.—Ces jours derniers nous lisions dans un de nos échanges des Etats-Unis que le *Herald* de New-York a donné au Bureau du télégraphe la somme de $500 pour avoir le premier rapport du discours de M. Calhoun, et celui de M. Hale l'abolitionniste. Ceci ne doit pas étonner lorsque l'on réfléchit que le *Herald* de New-York a 60,000 souscripteurs, et que, toutes dépenses payés, les profits sont de trente mille piastres ! Une pareille circulation et une semblable prospérité dans notre confrère du *Herald* de New-York nous fait tout naturellement jeter un coup d'œil sur l'état de la presse en Canada. En vérité, c'est pitoyable de voir le peu d'encouragement que le peuple lui donne ; la circulation la plus considérable est d'environ 3000 souscripteurs ; et les profits ? Nous n'en parlons pas, franchement, il n'y a pas d'encouragement à faire des sacrifices pour rendre le journalisme intéressant ; car si l'on tient si peu à donner au journalisme les *moyens* de subvenir à peine aux dépenses ordinaires, on cessera sans doute ce faible appui lorsque l'on verra qu'il faut l'augmenter un tant soit peu. Dans tous les cas, nous défions tout homme de nous fixer l'époque où nous pourrons en Canada payer un rapport de télégraphes $500 et faire d'autres dépenses en proportion, et avoir enfin de compte seulement $12000 !

DÉCISION IMPORTANTE.—Le *Herald* de samedi nous apprend que vendredi la cour du banc de la Reine a décidé, dans la cause de Rogers vs. Rogers, que des persones, mariées en Angleterre, qui viennent s'établir en Canada, ne peuvent prétendre qu'il existe entre elles de communauté de propriété par rapport aux meubles ; et que, la mort de la femme ayant lieu en Canada, les droits de ses héritiers doivent être déterminés, conformément à la loi du pays, où l'homme et la femme étaient domiciliés lors du mariage.

PAS MAL POUR LES AMÉRICAINS.—On dit que les mines du Mexique rapportent actuellement un revenu de $20000000, la part du gouvernement étant de trois par cent, on trouve que la rente annuelle est ainsi de $600,000. C'est bien assez pour engager les, Etats-Unis *à vouloir bien proposer l'annexion du Mexique*.

MEXIQUE.—Des nouvelles télégraphiques nous apprennent qu'il n'y a plus de doute qu'un traité de paix n'ait été signé à Mexico, et que ce traité est conforme aux vues du gouvernement de Washington. En Californie, le commandant de l'escadre, le commodore Shubrick a résolu de s'emparer de "Capulco san blas, et de Tehuantchie. Quant au congrès mexicain il devait s'assembler le 21 décembre ; on doute fort de son énergie ; on craint qu'il ne se contente d'agir comme précédemment et d'oublier sa position, mais il est de par le monde un autre congrès qui, lui, ne se laissera pas ainsi prendre dans un sommeil léthargique. Le congrès de Washington n'entend pas, à ce qu'il paraît, demeurer inactif, et abandonner par son manque d'activité une proie qu'il tient dans ses serres d'aigles et qu'il ne peut garder à tout prix, comme peut le faire voir les paroles suivantes du *Courrier des Etats-Unis*.

VENÉZUELA ET HAÏTI.—Des nouvelles plus récentes ne font aucune mention de la prétendue révolution du Vénézuela ; il paraît que toute la révolution consiste dans une dissension parlementaire ; en sorte qu'il semble n'exister aucun danger de ce côté. Mais à haïti, *c'est autre chose*. On dit que le gouvernement y a découvert un complot révolutionnaire que des arrestation ont eu lieu, et des jugements, prononcés par une cour martiale nommée *ad hoc*. Le général Puello, ministre des finances ; le commandant de la province Samauâ, son frère ; et plusieurs autres ont été exécutés le 23 décembre.—Des nouvelles postérieures annoncent que les dominicanis et les Haïtiens ne devaient pas tarder à avoir une rencontre ; on n'en donne pas la raison, et l'on ne sait quels sont les agresseurs.

—Un vieillard respectable du nom de Jean Dumas de St. Vincent de Paul, est parti de chez lui mardi dernier pour venir à Montréal, et on n'en a pas *entendu parler depuis*. Comme il est venu à pied il est sans doute passé par les bois et à travers les champs où il aura probablement péri. Des recherches ont déjà été faites sans succès. *Minerve*.

POINTE ST. CHARLES.—Durant la semaine finissant au 29 janvier, il est mort, à la Pointe St. Charles, 7 émigrés ; il en restait encore, samedi, 159, faisant en sept jours une diminution de 19 dont 7 morts.

ACCIDENT—La *Gazette de Montréal* d'hier matin nous apprend que le Rév. Boswell, de Chateauguay, s'est noyé vendredi dernier. Il paraît que M. Boswell s'en retournait chez lui ; en traversant le Bassin de Chateauguay, la glace s'est rompue et qu'il s'est noyé. Une dame, qui se trouvait avec lui en carriole, a pu heureusement être sauvée.

MÉGANTIC.—L'*Ami de la Religion* de Québec dit qu'une lettre reçue en cette dernière ville le 27 janvier annonce que la plus grande misère règne au comté de Mégantic, dans le Township d'Halifax.

INCENDIE A QUÉBEC.—Le télégraphe nous annonçait vendredi soir qu'un incendie s'était déclaré dans l'après midi à Québec, dans une maison située à Québec vis-à-vis l'église anglicane et occupée par M. Bradford et M. Flanagan. Les pompiers furent bientôt sur le théâtre du sinistre, et parvinrent à force d'efforts à borner les ravages de l'incendie à l'édifice où il avait originé. Les effets de M. Bradford, épicier, étaient assurés pour £2,000 ; la maison l'était aussi. Le feu a été mis par accident.—Le même jour, il est tombé le matin une forte bordée de neige, et le thermomètre indiquait à midi 22 degrés de froid.

NOUVEAUX TOWNSHIPS.-Par la *Gazette officielle* de samedi nous voyons qu'il vient d'être érigé dans le comté Mégantic un nouveau Township sous le nom de "Township Lambton," et un autre dans le même comté sous le nom de "Township d'Aylmer."

COMTÉ DE SHEFFORD.—Le *Pilot* nous apprend la mort de Samuel Wood, écr., qui est décédé le 24. M. Wood est le candidat conservateur, qui a résigné dernièrement sa place d'agent du bureau des terres pour opposer M. Drummond. On dit de lui que dans la vie privée il était d'un excellent caractère, et dans la vie publique il était honnête et ne craignait jamais de dire ce qu'il regardait comme juste.

TEMPÉRATURE.—Après une quinzaine de jours de printemps nous nous retrouvons, pour la cinq ou sixième fois cette année, au beau milieu de l'hiver. Durant la nuit dernière il est tombé près d'un pied de neige, ce qui ne fera pas de mal aux campagnes qui étaient presque découvertes. Le bois est rare et cher, bien que le temps n'ait pas été froid ; mais la difficulté ou plutôt l'impossibilité de voiturer dans les bois a fait que l'approvisionnement était plus faible encore que la consommation. (Canadien.)

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DES *MELANGES RELIGIEUX*.

*M. L'EDITEUR*,

D'après le tableau statistique des élections, l'on peut sainement présager que l'année 48 fera époque dans les pages de l'histoire et sera une ère nouvelle pour le pays. En effet, quelles grandes questions vont s'agiter, quelles importantes mesures vont se débattre et sans doute passer dans notre prochain parlement ! Voilà donc le pays sorti de son enfance, ou plutôt le voilà émancipé, et cette émancipation, acquise par la force morale, lui assure un avenir prospère, un degré élevé dans l'échelle sociale. Or, sans entrer dans le détail des questions majeures qui occuperont nos grands hommes au 3ème parlement uni, qu'il me soit permis, à moi homme de la famille, à moi intéressé à la marche progressive de mon pays, puisque par état je me dévoue, depuis un quart de siècle, à la cause sacrée de l'instruction publique, qu'il me soit, dis-je, permis d'aborder franchement l'une de ces questions vitales, sur lesquelles viennent se heurter tant d'opinions diverses ; voire même, autant de sentimens que de têtes ; vous comprenez que c'est à l'éducation que je fais allusion.—Tous parlent d'éducation ; chacun s'en construit un système, un mode qui, bien qu'illusoirement excellent à son auteur, ne saurait nullement être approprié aux masses ; de là tant de choses, d'opinions, de critiques superflues, d'assertions étranges ; car enfin, voici un bill d'éducation : il marche, il fonctionne ; rien d'aussi facile que de l'arrêter, de le détruire de fond en comble : mais qui pourra le réédifier avec ce tact, cette sagacité, cette perfection qui l'harmonise avec les besoins de populations trop souvent désunies par les éléments hétérogènes qui les composent ? autre chose est de détruire, autre chose de créer ! aussi ne viens-je pas bouleverser le système actuel d'éducation ; à Dieu ne plaise : mon expérience dans l'instruction publique me fait un devoir de ne toucher au bill, qui fonctionne généralement bien, que pour suggérer aux législateurs, dont je désire éclairer ici la religion, qu'ils me pardonnent le mot, quelques légères modifications, qui, ce me semble, en rendraient le fonctionnement facile et satisfaisant pour tous. —Parcourons donc le *Bill* en y appliquant le scalpel d'une saine critique, sauf toutefois erreur.—Les quatre premières clauses sont intactes ; la cinquième me fait peine ; l'on a commis ce me semble une faute grave, en ne classifiant pas, de droit et sans élection, le curé ou pasteur d'une localité, parmi les commissaires d'école ! Le prêtre est le protecteur né de l'éducation ; il est la sauve-garde de l'instruction populaire ; à lui surtout le soin de la morale ; or le prêtre doit être là—l'instruction publique est son premier sacerdoce ! aussi, sans le prêtre, cette instruction n'a qu'une marche oblique ou fausse. Que le pasteur fasse de droit partie de la corporation, et ce sera une haute amélioration au statut ; qu'on ose me démontrer le contraire.

Quant à la XVIII clause, il est à désirer que le nombre d'arrondissements, eu égard à la population locale, soit spécifiquement restreint ; le peuple encourrait moins de dépenses, et y gagnerait sous le rapport d'instituteurs plus qualifiés par cela même qu'ils seraient mieux rétribués.

Le douzième paragraphe de la XXI clause est incontestablement une source de mécontentements généralement fondés ; j'entends la capitation ou rétribution mensuelle en sus de la cotisation. Mille fois j'ai entendu le chef de famille dire : "changez la cotisation, augmentez-en le taux, et que l'on supprime la capitation, tout ira bien." J'ai été témoin de poursuites fâcheuses intentées sur le refus de payer la capitation ; les résultats ont été on ne peut plus préjudiciables à l'opération du bill, au vœu du législateur ; j'admettrais néanmoins la rétribution mensuelle pour les enfants fréquentant l'école-modèle, qui devrait être pratiquement une école normale.

La LI clause est un anachronisme : exiger d'un commissaire d'école une qualification, toute dette payée, de £250, c'est rendre la marche du bill rétrograde, c'est priver un jeune notaire, un jeune docteur, un curé même, dont souvent les revenus quoique considérables ont été prodigués dans l'intérêt de ses paroissiens, un homme de profession, en un mot, dont l'état exige la conscience du devoir et un haut degré d'instruction, c'est, dis-je, priver un homme qualifié sous tous les rapports, sauf la qualification pécuniaire voulue par la loi, du droit d'avancer l'instruction dont lui seul devrait être le promoteur et l'agent ; qu'on ne l'oublie pas, le faquin ignorant et le demi-savant élu commissaire parcequ'il a des écus au gousset ont fait plus de mal à la marche de l'éducation que l'absence totale de commissaires, ainsi donc point de qualification, sauf celle donnée par les talents et les connaissances.

Enfin une dernière clause vicieuse du bill est l'âge auquel les enfants sont tenus de fréquenter les écoles ; si le législateur juge à propos de conserver la taxe de capitation, qu'il ne contraigne tout au plus que les enfans de 7 à 14 ans d'assister aux écoles, or si, selon mon désir bien fondé, l'on retranche le taux révoltant de la rétribution mensuelle, cette clause devient inutile, puisque chaque chef de famille aura le privilège de faire instruire ses enfants à quelqu'âge que ce soit.

Il me semble que les quelques considérations que mon expérience et un peu de succès me font suggérer ici, méritent l'attention du législateur. Je dis donc en récapitulation : 1° Le curé ou desservant doit faire partie, de droit, de la corporation des commissaires d'écoles. 2. Moins d'arrondissement, et par la même plus d'instituteurs qualifiés parcequ'ils seront mieux rétribués. 3. Aucune rétribution par mois ; la capitation est un vice radical. 4. Point de qualification pécuniaire pour le commissaire ; c'est une momerie d'aristocratie d'argent, qui détruit la vraie qualification du mérite, la seule qui doive dominer en Amérique ; quant aux autres clauses du bill, je vote qu'elles vaillent selon leur teneur, telle que mises actuellement en opération.

Maintenant, en supposant le bill modifié, tel que je le suggère et le désire, sera-t-il bien apprécié, fonctionnera-t-il mieux, remplira-t-il les vues, répondra-t-il complètement aux besoins urgents de la population ? je suis porté à le croire, sans toutefois en garantir la certitude ; fasse le ciel qu'il en soit ainsi ! Je suis loin de donner mes idées comme infaillibles : pourtant je ne puis que désavouer ceux qui sont puissants à démolir, mais faibles à réédifier !

Je ne saurais finir sans payer un tribut et hommage au zèle dévoué, à l'activité incessante, à la sollicitude même du surintendant de l'éducation, qui s'identifie entièrement à la grande œuvre dont il est le protecteur plus encore par goût que par devoir. Je regrette que des hommes instruits refusent de lui rendre justice. Le Dr. Meilleur est digne de son noble état ; son impartialité reconnue lui crée la sympathie de tous ; aussi avec quelle ardeur les journaux amis de l'éducation ont pris sa défense lorsque naguère une plume inconsidérée, pour ne pas dire plus, a lancé sur lui des traits déjà émoussés par la justesse de ses procédés ; je crois pouvoir le dire, les quelques vices du Bill actuel y ont été glissés à l'insu du Dr. Meilleur.

Législateur : entendez-vous avec le surintendant, le champion de l'éducation ; votre mission sera belle car votre œuvre, fruit du travail et de l'expérience, opérera à bien pour l'avantage commun et des masses et de chaque individu de la grande famille !

F. X. V.

L. 29 janvier. 1848.

## POSTSCRIPT

### GRANDE NOUVELLE !!!

Une feuille extraordinaire de la *Gazette Officielle* que nous recevons à l'instant, nous annonce la convocation du parlement pour le VINGT-CINQUIEME jour de février courant.

### CORRESPONDANCES.

REÇU DE

M. P. B., lettre. Merci du tout ; M. F. B. en question doit savoir qu'il les reçoit pour son neveu.

M. B., Longueuil, lettre ; nos remerciments.

M. L. F., lettre ; vos instructions seront suivies.—La suggestion pour agents est excellente ; nous avions déjà pensé à ce sujet ; vous en saurez bientôt davantage. Pour M. Ponctuel, nous supposons que c'est fini. Des détails sur N. que vous avez nommé seraient reçus avec plaisir.

M. F. H., Montréal, billet ; plus que suffisant.

M. E. P. Montréal, note ; nous y verrons.

☞ La prochaine malle pour l'Europe sera close à Montréal vendredi le 4 courant à trois heures de l'après-midi ; les journaux devront être jetés à la poste avant 1 heure P. M.

## BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi, la fleur continuait à être aux prix de toute la semaine ; elle se vendait de $6 à $6 12½ ; la fleur de la Nouvelle-Orléans était à $5 87½ et $6.

### MARIAGES.

En cette ville, mardi le 25 courant, par le révérend Messire Fay, Phillipe Gareau, écr., marchand de Rigaud, à Dlle. E. Virginie Clouthier, fille de J. S. Clouthier, écr., notaire.

A la Petite Nation, le 25 du courant, par le revd. Messire T. V. Papineau, curé de la paroisse de St. Marc, cadet de la mariée, François Samuel MacKay, Ecuyer, Notaire du lieu, 3me fils du Colonel Stephen MacKay, de St. Eustache, à Dlle. Julie-Séraphine-Aurélie, 4me fille de l'Honorable Denis Benjamin Papineau, aussi du même lieu.

A Yamachiche, le 18 du courant, par le Révd. Monsieur Dumoulin, Archiprêtre, et curé du lieu, M. Damase Gélinas à Dlle. Rosalie Bellemare, tous deux de cette paroisse.

### DÉCÈS.

A Montréal, le 23, des fièvres scarlatines, Isabelle Hannah, dernier enfant de S. C. Sewell, écr., M. D. C'est le cinquième enfant que M. Sewell perd depuis moins d'un mois.

A *au même lieu*, le *même jour*, et de la *même maladie*, Joseph Frederick, quatrième fils du Rév. W. Agar Adamson, à l'âge de 15 ans.

A St. Ours, le 17 Janvier courant, à l'âge de 36 ans, après une maladie de quelques jours, Joseph Lussier, Ecuyer, Médecin, beau-frère de Messieurs Cartier, Avocats.

A Québec, le 26 janvier, Dame veuve Elliott, à l'âge de 71 ans.

A Bytown le 26 janvier, Thoma Christie, Ecr., à l'âge de 87 ans.


## A VENDRE.

LE SOUSSIGNE offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODEREES, les deux emplacements et la [illegible] ci-dessous désignés, savoir :—

1°. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boutique, Fabrique, Grange, Hangard, Ecurie et autres Bâtiments ; l'emplacement est des plus propices pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la *meilleure situation pour ce genre de commerce*.

2°. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtisses dessus construites, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtiments.

3°. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à partir de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison, Etable et autres Bâtiments.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à Messrs. ROMUALD CHERRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 1er février 1848.—qi.

## CLOCHES D'EGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargera de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'ils pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

## LIVRES NOUVEAUX.

IL vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRETIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—AUSSI—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAINE EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLIER,

No. 179, rue Notre Dame, Montréal.